

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
25/07/2018

Dossier complet le :
23/08/2018

N° d'enregistrement :
218_006988

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement en vue de la réalisation d'une école d'ingénieurs des Sciences aérospatiales, sur une assiette foncière de près de 18 000 m² au sein de la commune de SAINT JEAN-D'ILLAC (33).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ELISA AEROSPACE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Chantal de TURCKHEIM

RCS / SIRET

5 1 2 | 8 3 7 | 3 0 3 | 0 0 0 | 3 5

Forme juridique

Association loi 1901

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier d'une surface totale, même fragmentée, supérieure à 0,5ha et inférieure à 25ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à procéder à une opération de défrichement au niveau des parcelles n°15p et 16p de la Section BC et au niveau des parcelles n° 197, 198, 200p, 201, 202, 203, 205 et 207 de la section AR pour l'implantation d'une école d'ingénieurs.

L'aménagement comprendra un total de 4 bâtiments de surfaces allant de 420 m² à 2 150 m². Ceux-ci sont desservis par une voirie intérieure reliée à l'allée des Dunes au Sud et prend place sur la commune de SAINT-JEAN D'ILLAC (33).

L'opération est en accord avec les orientations d'urbanisation de la commune, étant donné que l'emprise du projet est comprise en zone UXt du PLU.

L'emprise cadastrale du projet est de près de 18 000 m² dont 4 960 m² de surfaces bâties.

4.2 Objectifs du projet

La mise en place de cette école d'ingénieurs vise à créer un pôle d'enseignement supérieur en Sciences Aérospatiales en périphérie bordelaise.

En effet, ELISA AEROSPACE, qui a déjà un établissement principal dans les Hauts de France (Saint-Quentin), affine aujourd'hui sa trajectoire pour répondre aux besoins exprimés par les entreprises, en se plaçant à proximité de l'aéroport de Mérignac et des entreprises du secteur aéronautique, spatial et défense présentes dans le secteur.

Cette création s'inscrit dans le cadre d'une dynamique de l'enseignement supérieur régional (Nouvelle Aquitaine) et est soutenue par le pôle d'enseignement d'excellence et de recherche de ce domaine, le groupe ISAE.

Tout ceci est réalisé avec le soutien des collectivités locales et de la ville de SAINT-JEAN-D'ILLAC et est en accord avec les orientations d'aménagement des documents d'urbanisme.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase chantier suivra les étapes habituelles suivantes (Voir Programme des travaux & Note architecturale en Annexe):

- phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives, puis dessouchage et broyage ou exportation des ligneux au niveau des futures voiries et des lots.
- phase de terrassement : décapage, puis terrassement et pose des voiries
- phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, eau potable, éclairage public, téléphonie, internet), et des réseaux humides (eaux usées et pluviales).
- phase de finition : revêtements divers, accotements et enrobés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, l'école d'ingénieurs prévoit l'accueil de 600 étudiants à terme qui se rendront sur place en voiture, à vélo, à pied et en transport en commun sur le site.

Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées (voirie) seront collectées et stockées dans une structure de chaussée en diorite puis rejetées à débit régulé (3L/s/ha) dans le fossé au Nord. Une partie des eaux pluviales des bâtiments sera retenue grâce à des toitures terrasses auto-régulées, puis reliée aux structures de chaussées.

Enfin, tous les emplacements de stationnement seront réalisés en dalle gazon afin de favoriser l'infiltration.

La gestion des eaux usées se fera par un réseau d'assainissement dont le rejet se fera en gravitaire puis vers le réseau existant situé sur l'allée des Dunes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager
- Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise cadastrale du projet	~18 000 m ²
Surface de plancher du projet	8 505 m ²
Surface totale bâtie	4 960 m ²
Surface de voiries imperméabilisées	2 643 m ²
Surface en dalle gazon pour le stationnement	2 237 m ²
Surface des cheminement piéton et des terrasses	980 m ²
Zone mise en défens	~ 1 500 m ²
Surface à défricher	~ 16 500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parcelles n°15p et 16p de la Section BC et parcelles n° 197, 198, 200p, 201, 202, 203, 205 et 207 de la section AR
Allée des Dunes
33 127 SAINT JEAN D'ILLAC

Coordonnées géographiques¹

Long. - 0° 7 6 ' 90 " Lat. 44 ° 8 1 ' 12 "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhp.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve inscrit dans le périmètre d'aucune ZNIEFF. La ZNIEFF II la plus proche, "Réseau hydrographique de la Jalle, du camp de Souge à la Garonne et marais de Bruges" se situe à 130 m du projet au Nord. Et la ZNIEFF I la plus proche, "Champ de Tir de Souge" se trouve à 5 km au Nord-Ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne situe pas au sein d'une zone humide à l'échelle du SDAGE ou du SAGE. Toutefois, les investigations de terrain ont montré la présence d'une zone humide réglementaire de 9 590 m ² sur l'emprise de la zone projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de SAINT JEAN D'ILLAC est concernée par un PPRN Inondations approuvé le 07/07/2005 et révisé le 02/03/2012. La zone de projet n'est pas comprise dans son zonage réglementaire. Elle est également concernée par un PPRIF révisé le 28 juin 2016. La zone projet est située en zone bleue, c'est-à-dire en zone de danger d'aléa moyen à faible. Enfin, un PPRT est également en vigueur sur la commune approuvé le 13/05/2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur, ou dans un rayon de 500 m, d'un site pollué recensé sur la base de données BASOL. En revanche, un ancien site industriel et d'activités de service est présent dans un rayon de 500 m selon la base de données BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE : Oligocène à l'ouest de la Garonne (230). Commune soumise aux prescriptions de l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 130 m de la ZSC "Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines" (FR7200805). Il n'existe aucune ZPS dans un rayon de 5 km autour du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place de l'aménagement n'implique aucun drainage des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'aménagement, en créant des surfaces imperméabilisées, entraînera l'altération des habitats naturels du secteur d'étude qui sont également le support de la faune recensée sur site. Toutefois le secteur est entouré de nombreux boisements dans lesquels la faune sera en mesure de migrer. Une partie de cette faune pourra également se maintenir au niveau des espaces verts du projet. Suite à une modification du plan de composition du projet, près de 2 311 m ² de zones humides seront conservées au sein de l'emprise de ce dernier sur les 9 590 m ² recensés soit 7 279 m ² de zones humides impactées par le projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le relevé floristique et faunistique a montré l'absence d'espèces ou d'habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000 le plus proche. Il n'y aura donc aucune incidence directe sur ces milieux et individus. Les incidences indirectes via le réseau hydrographique sont également à exclure au vu du système de gestion des eaux pluviales régulé.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas au sein d'une ZNIEFF I ou II et les incidences indirectes sont à exclure, au même titre que celles qui concernent les sites Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation de l'école entraînera la consommation d'espaces naturels, essentiellement forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - Inondations : Non concerné - Retrait-gonflement des argiles : Aléa moyen - Séisme : Très faible - Feu de forêt : Commune concernée
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera une augmentation du trafic de par sa nature d'école. En effet, près de 600 étudiants sont attendus à terme. Toutefois, plusieurs transports en commun permettent d'accéder au site ce qui diminue considérablement le nombre de véhicules qui sera sûrement utilisés. De plus, plusieurs programmes de logements étudiants sont prévus à proximité directe de l'école d'ingénieurs, permettant de limiter les impacts sur la circulation aux heures de pointe. Des projets de pistes cyclables sont également en cours dans la zone.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations légères seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées (voirie) seront collectées et stockées dans une structure de chaussée en diorite puis rejetées à débit régulé (3L/s/ha) dans le fossé au Nord. Une partie des eaux pluviales des bâtiments sera retenue grâce à des toitures terrasses auto-régulées, puis reliée aux structures de chaussées.</p> <p>Enfin, tous les emplacements de stationnement seront réalisés en dalle gazon afin de favoriser l'infiltration.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La gestion des eaux usées se fera par un réseau d'assainissement dont le rejet se fera en gravitaire puis vers le réseau existant situé sur l'allée des Dunes.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets qui pourraient être générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement des espaces boisés modifiera la vision paysagère du site depuis la voirie. Aucun incidence n'est à noter en ce qui concerne le patrimoine culturel, archéologique et architectural.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place de cet aménagement amène à reconsidérer le secteur du projet vers une vocation de secteur d'activités. Cependant, celui-ci s'insère en continuité d'une zone d'activités déjà existante.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir le pré-diagnostic écologique, à partir de "préconisations générales d'aménagement"

Concernant les zones humides, celles qui seront conservées au droit de l'emprise projet seront protégées en phase chantier et en phase d'exploitation via l'installation de clôtures permettant d'éviter leur destruction par le passage des engins de chantier et par le piétinement des étudiants.

Par ailleurs, le pétitionnaire s'engage à entretenir cette lande humide à molinie afin de la restaurer et de maintenir un état ouvert intéressant écologiquement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site d'étude ne s'inscrit dans le périmètre d'aucun site naturel remarquable ou ZNIEFF et les espèces protégées relevées sur le site ou à proximité ont été évitées pour n'engendrer aucune destruction d'espèces ou d'habitats d'espèces protégées.

Aucune incidence directe ou indirecte n'est à noter en ce qui concerne les habitats et/ou espèces du site Natura 2000 le plus proche ainsi que les entités naturelles énumérées auparavant. Les eaux pluviales seront gérées de manière qualitative et quantitative et les eaux usées seront recueillies au sein du réseau collectif. Aucun rejet d'effluent n'aura lieu vers le milieu naturel. Enfin, le projet engendre la destruction de zones humides écologiquement peu fonctionnelles, qui seront compensées. Un gain écologique fort est donc attendu.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan cadastral (4.6) - Plan de composition du projet, plan paysager et autres plans détaillés (4) - Programmes des travaux et note architecturale (4) - Pré-diagnostic écologique (5)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint Quentin (02)

le,

25/07/2018

Signature

Chantal de TURCKHEIMY
Directrice Générale

Bureau d'Ingénierie des Systèmes Américains
35 rue Aristide Briand - 02100 - Saint-Quentin
Tel : +33 3 23 64 08 11 Fax : +33 3 23 64 08 73
Avenue de la République St Quentin n° 771000000
APE 8042Z - SIRET 512 237 303 0000
ELISA - Code UAI 002213A7

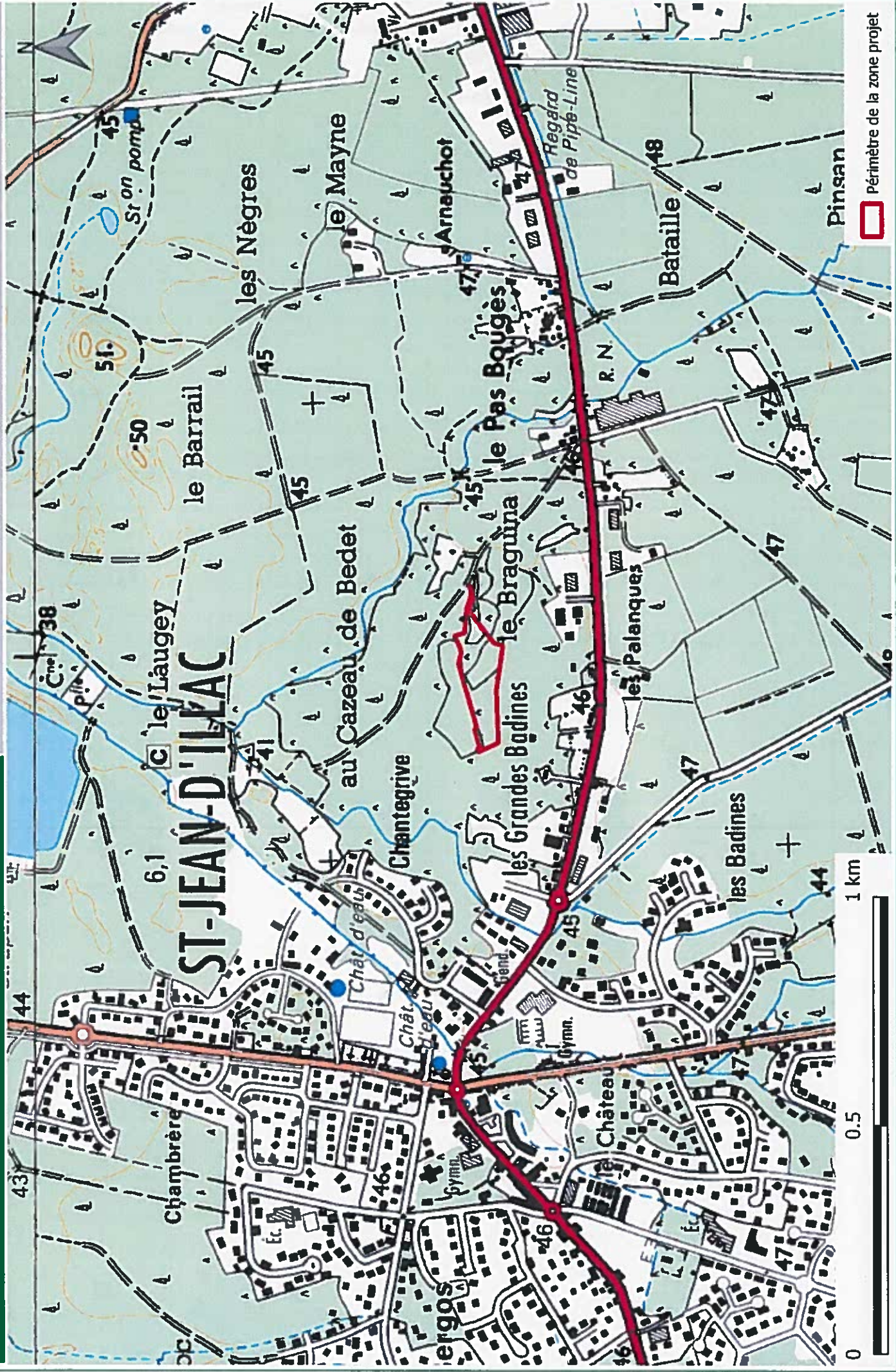
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

I. PLAN DE SITUATION

Situation géographique




Projet d'aménagement d'une école d'ingénieur
Commune de SAINT-JEAN-D'ILLAC (33)
ELISA

Source : Cadastre
Auteur : ENVOLIS
Date : 05/07/2018

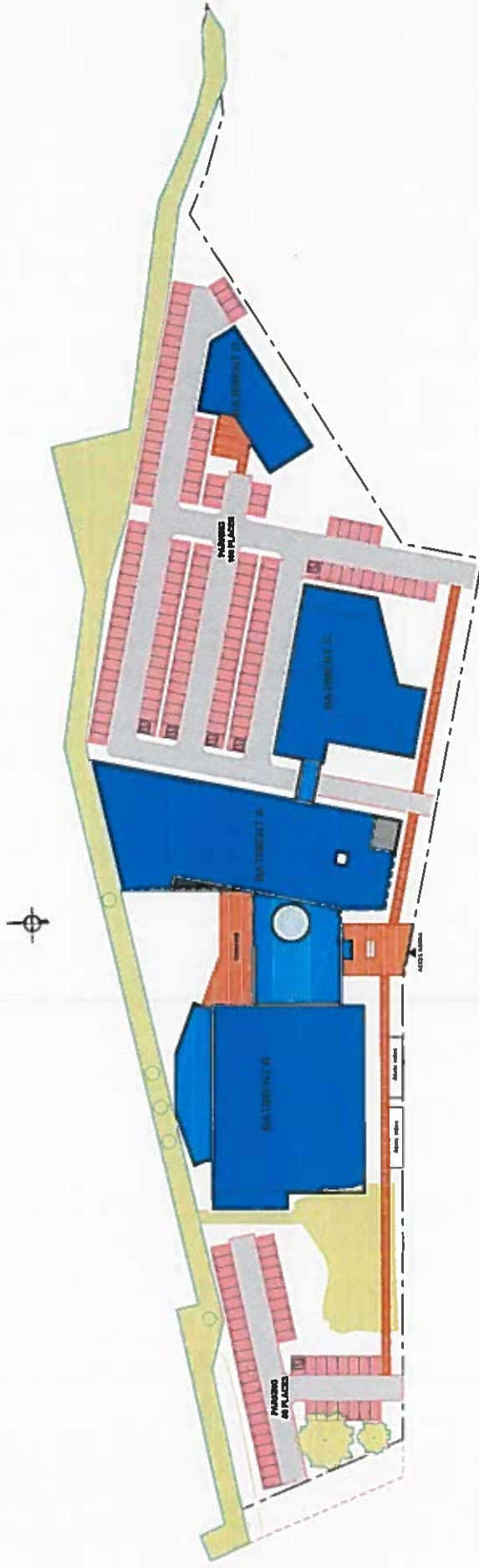


▭ Périmètre de la zone projet



	VOIRIE VOITURES = 2 643 m ²
	VOIRIE VOITURES = 2 237 m ²
	VOIES PIETONS, TERRASSES = 980 m ²
198 PLACES DE STATIONNEMENT	

CHEMINEMENTS ET STATIONNEMENTS



BÂTIMENT	SHOB	Rétention d'EP sur toits terrasse
BÂTIMENT A	2 182 m ²	1 350 m ²
BÂTIMENT B	1 894 m ²	1 400 m ²
BÂTIMENT C	1 037 m ²	850 m ²
BÂTIMENT D	424 m ²	350 m ²
	5 537 m²	3 950 m²

TOITURES TERRASSE

PROJET - ELISA AEROSPACE
 PLAN MASSE - PROJET GLOBAL (Version 4) ECH 1-1000

LEGENDE :

Stationnements en dalles évolutives enherbées (sauf place PMR : remplissage pavés)

Gazon rustique

Prairie fleurie gamme biodiversité

Couvre-sols (*Hedera sagittifolia*, *Teucrium chamaedrys*, *Potentilla reptans*...)

Fossé existant conservé

Prairie humide à junc conservée

Lande à Molinie conservées

Clôture ganivelle (protection de la prairie humide à junc)

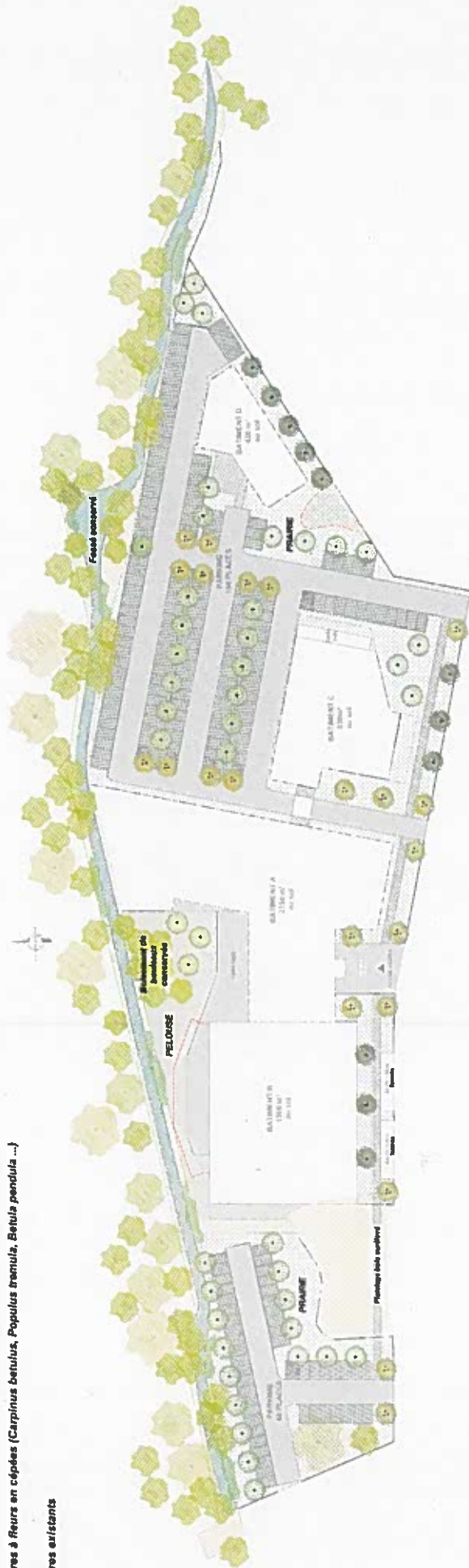
Arbustes de lisière

Arbres de lisières (*Betula pendula*, *Quercus pedunculata*, *Salix caprea*...)

Arbres d'alignements (*Populus tremula*, *Prunus avium plena*, *Quercus robur*...)

Arbres à fleurs en côpées (*Carpinus betulus*, *Populus tremula*, *Betula pendula*...)

Arbres existants



ELISA
48 rue de RASPAIL
02 100 Saint Quentin



6, rue René Maréchal
33150 CENON
Tél:05 56 86 77 31
Email : contact@elisa-ecp.fr

**PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE
ECOLE D'INGENIEURS**

ESQUISSE

**PLAN DE MASSE
PAYSAGE**

Date

Le 24/07/2018

Echelle

1/1000e

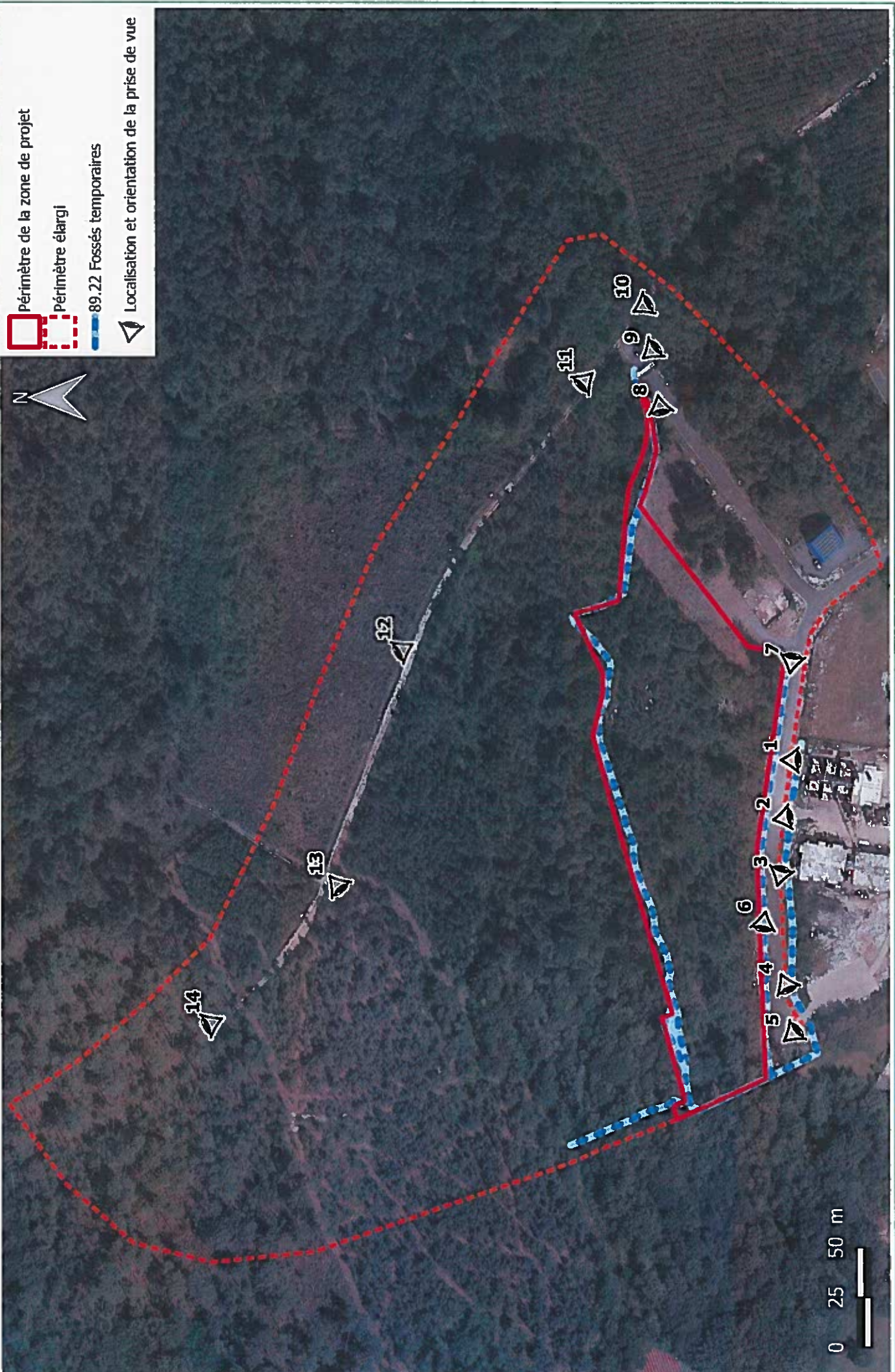
Localisations des prises de vue

Projet d'aménagement d'une école d'ingénieurs
Commune de SAINT-JEAN-D'ILLAC (33)
ELISA AEROSPACE

Source : Google satellite
Auteur : ENVOLIS
Date : 13/07/2018



- Périmètre de la zone de projet
- Périmètre élargi
- 89.22 Fossés temporaires
- Localisation et orientation de la prise de vue



Abords du projet

Projet d'aménagement d'une école d'ingénieurs
Commune de SAINT-JEAN-D'ILLAC (33)
ELISA AEROSPACE

Source : Google satellite
Auteur : ENVOLIS
Date : 13/07/2018

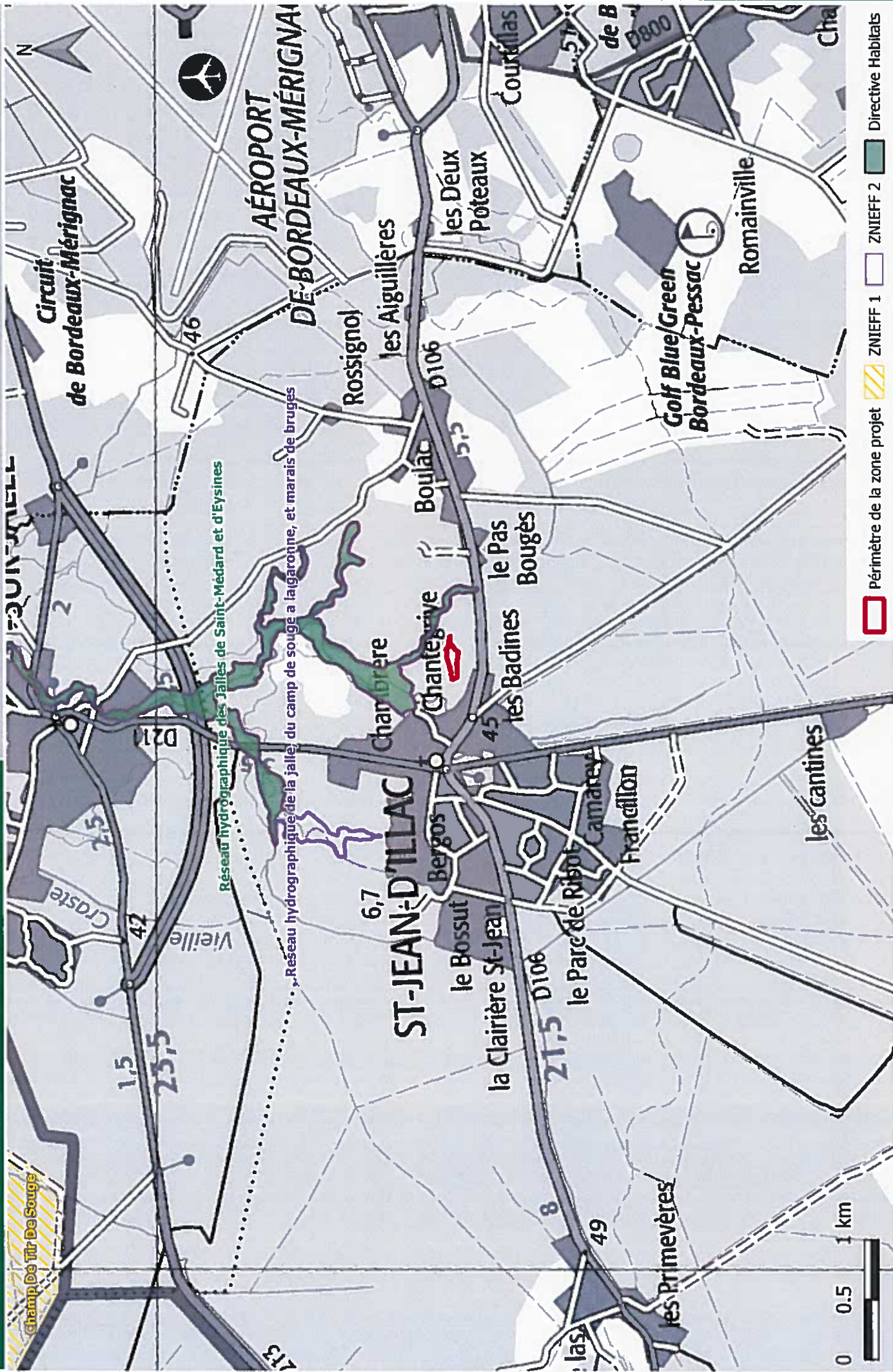


perimètre de la zone de projet
perimètre élargi
Boisement alluvial de feuillus
Tissu urbain

Cartographie des Milieux naturels remarquables

Projet d'aménagement d'une école d'ingénieurs
Commune de SAINT-JEAN-D'ILLAC (33)
ELISA AEROSPACE

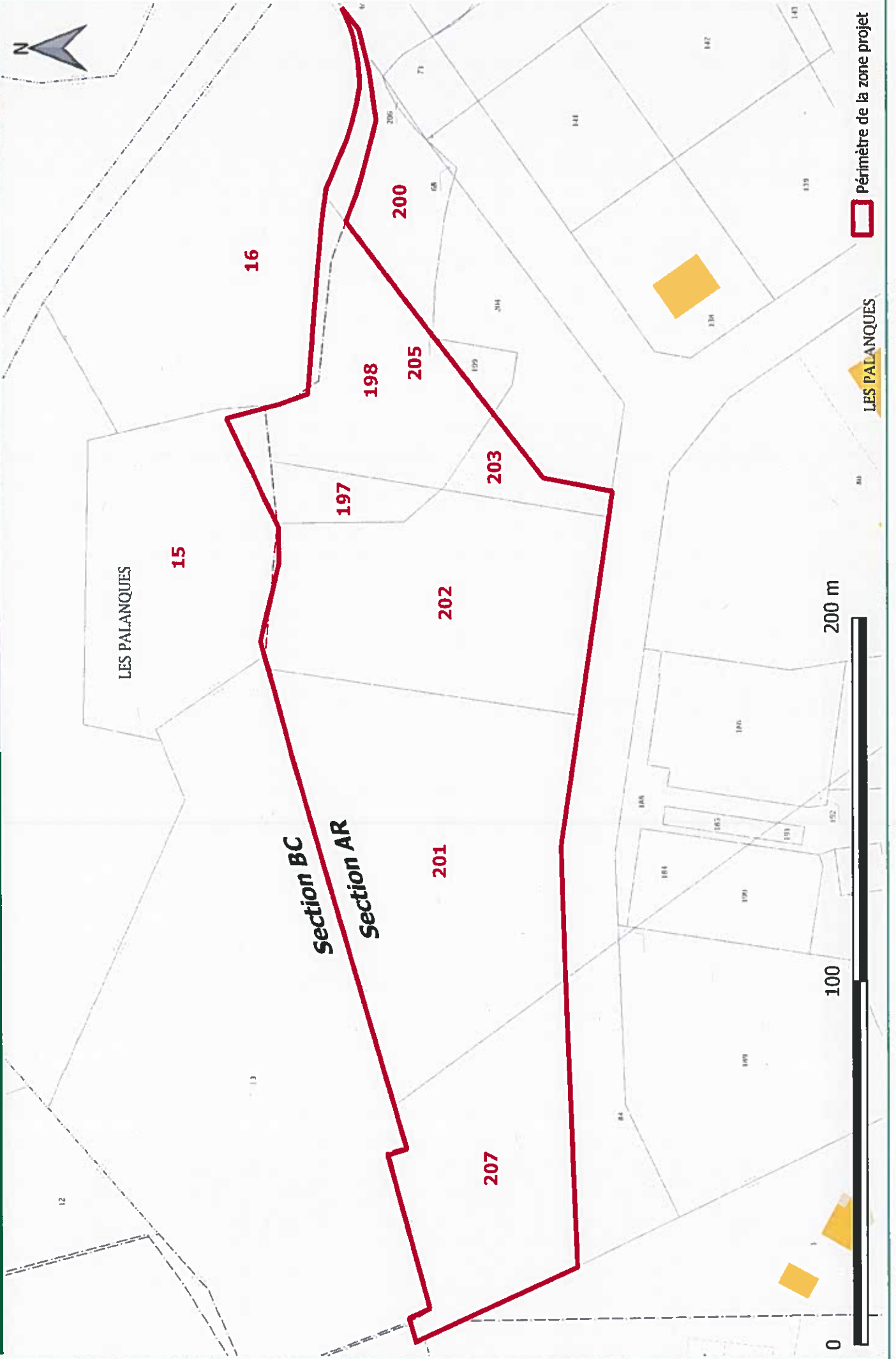
Source : IGN, DREAL
Aquitaine
Auteur : ENVOLIS
P.L. 17/07/2010



Legend for the map:

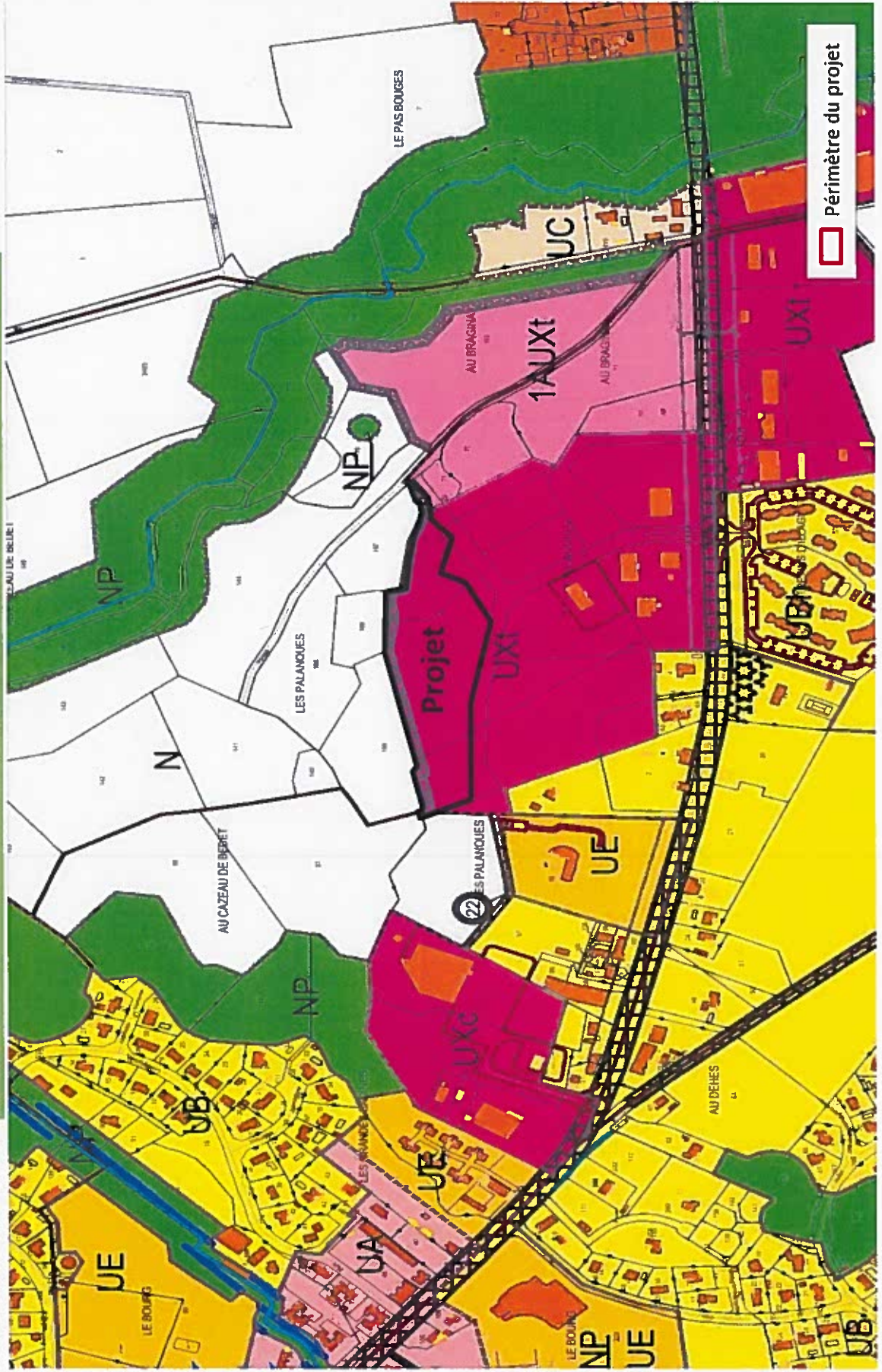
-  Périmètre de la zone projet
-  ZNIEFF 1
-  ZNIEFF 2
-  Directive Habitats

Situation cadastrale



EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-

D'ILLAC



PHOTOGRAPHIES DU SECTEUR D'ETUDE

(En complément du diagnostic écologique qui présente déjà une photo de chaque habitat et fossé)

Datées du 12 juillet 2018 (1 -> 4) et du 30 mai 2018 (5 ->14)















Programme des travaux

Le programme des travaux est organisé en 2 phases. La première phase consiste en la réalisation des bâtiments A (dont Agora), C et D ainsi que du parking Est ; elle devra être opérationnelle pour le 1er septembre 2020. La seconde phase concerne l'Ouest de la parcelle, soit la réalisation du bâtiment B ainsi que du parking adjacent. Cette phase sera, elle, vraisemblablement engagée pour être opérationnelle au 30 juin 2022 ou 2023 en fonction de la montée des effectifs d'ELISA AEROSPACE. De ce fait, si cela est possible, nous souhaitons que le défrichement de la parcelle soit lui aussi phasé.

Les principales étapes de réalisation des travaux sont décrites ci-après :

Terrassements de la parcelle selon le phasage prévu :

Décapage de la terre végétale

Mise à niveau de la plateforme définitive

Réalisation d'une plateforme empierrée pour la réalisation des fondations par pieux, sous l'emprise des bâtiments (Selon l'étude géotechnique à venir, des fondations superficielles pourront éventuellement être préconisées)

Génie Civil :

Elévations en béton pour les bâtiments A et C

Il sera réalisé un maximum de préfabrication hors site pour limiter les nuisances sur chantiers (pas de centrale à béton sur site et limitation des rotations des camions toupies béton)

Réalisation de l'Agora en charpente métallique avec murs rideaux

Le principe constructif des bâtiments B et D reste encore à définir

Corps d'états second œuvre et techniques

Pour ce qui est de l'organisation du chantier, il est prévu une grue à tour sur site ainsi qu'une implantation hors zone humide des zones de stockage et de la base vie.

Note de présentation Architecturale

Le projet de construction de l'école d'Ingénieurs se compose de plusieurs entités bâties qui seront construites en 2 phases.

La première phase sera constituée de deux bâtiments -Accueil, Administration et enseignement- reliés entre eux par l'étage (Bâtiment A et C), et d'un bâtiment destiné aux associations d'étudiants (Bat D).

La seconde phase sera constituée d'un bâtiment d'enseignement avec Amphithéâtre adossé au bâtiment principal (bâtiment B).

L'ensemble sera construit sur deux niveaux et se développera sur une emprise au sol (SHOB) de 5537 m² et le traitement en toiture terrasse permettra la rétention des eaux pluviales.

La composition et l'implantation des bâtiments a été étudiée en intégrant soigneusement le tracé des zones humides et de la lande à Molinie afin de minimiser au maximum leur impact.

Le stationnement automobiles, nécessairement conséquent au regard de l'ampleur de l'établissement est organisé et traité techniquement afin de maîtriser l'impact sur le milieu naturel.

Le traitement architecturale des façades est basé sur le verre assurant ainsi tant des transparences que des reflets et renvois de lumière et bien évidemment une qualité d'éclairage naturelle à l'intérieure des locaux.

Selon les orientations et les fonctions des locaux un traitement de ces façades vitrées par sérigraphie ou double façades formant écran solaire est prévu.

La hauteur des bâtiments inférieures à 9 m, au regard du développé des façades ponctué par des transparences, des alignements « brisés », quelques portes à faux de l'étage et un traitement localement dissocié du rez-de-chaussée assureront à l'ensemble architectural une intégration harmonieuse à l'environnement naturel.

